Contrats urbains de cohésion sociale - CUCS

CONTRAT

A retenir :
Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) signés pour trois ans et reconductibles après évaluation, conclus pour les périodes 2007-2009, succèdent aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté.

Objectif

Document d'action stratégique, signé entre l'Etat et les collectivités territoriales : " il définit le projet urbain et social que les acteurs s'engagent à mettre en oeuvre pour réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires et leur environnement. Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité."[1]

Cinq priorités

> L'accès à l'emploi et le développement économique

> L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie

> La réussite éducative et l'égalité des chances

> La citoyenneté et la prévention de la délinquance

> L'accès à la santé

Géographie d'intervention

La circulaire du 15 septembre 2006[2] précise la géographie d'intervention des CUCS en les classant en trois niveaux :

> Des quartiers constituants des priorités d'action de niveau 1 (très prioritaires), à partir de critères fixés par la Délégation Interministérielle à la Ville. Cette liste ne peut être modifiée par les préfets de région.

> Des quartiers constituants des priorités d'action de niveau 2 (prioritaires), connaissant des difficultés socio-économiques moindres mais pour lesquels des moyens spécifiques sont nécessaires.

> Des quartiers constituants des priorités d'action de niveau 3 (de faible intensité), la liste est laissée à l'appréciation des préfets de départements.

Acteurs nationaux concernés par les CUCS

Missions : conception, pilotage, évaluation, subventions

DIV :
Délégation Interministérielle de la Ville
Mission : Pilote et évalue la politique de la ville

L'ANRU et l'ACSé se trouvent sous la tutelle de la DIV.

ANRU :
Agence Nationale de Rénovation Urbaine
Mission : Rénove les quartiers défavorisés

ACSé :
Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
Mission : finance les actions dans les domaines de la politique de la ville

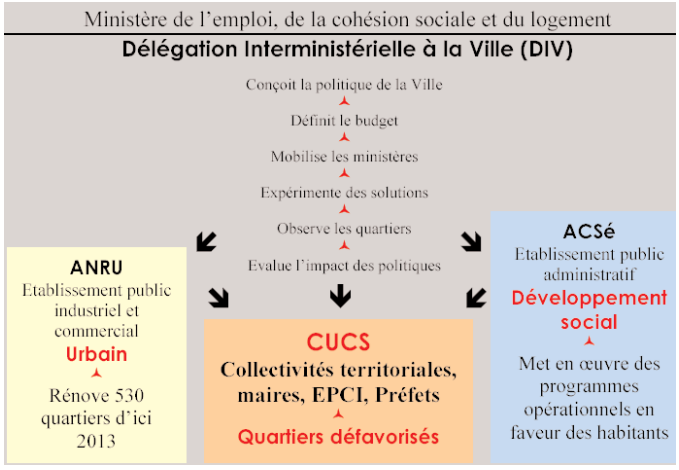

Source :
- Note " CUCS " - PYM/BV - GIP Ressources & Territoires - juillet 2007 *http://www.ressources-territoires.com/*
- La lettre de la DIV n° 113 - décembre 2006-janvier 2007 *http://www.ville.gouv.fr/*

[1] Délégation Interministérielle à la Ville. Les contrats urbains de cohésion sociale. Guide méthodologique, 2006 *http://www.ville.gouv.fr*

[2] Circulaire du 15 septembre 2006 relatif à la géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale : contenu et calendrier de mise en œuvre

© IAAT 2008

Elaboration et contenu des CUCS [3]

Comme l'indique la circulaire du 24 mai 2006, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale comporte trois parties :

> Un projet urbain de cohésion sociale

Cette partie consiste à évaluer les précédents dispositifs, à réaliser un diagnostic à l'échelle du quartier, de la commune et de l'agglomération, permettant d'identifier à la fois les enjeux prioritaires et les ressources du territoire, et à définir les champs d'actions prioritaires.

> Les programmes d'actions

Ils précisent, pour chaque action envisagée, le ou les porteurs de projet, le public concerné et les financements prévisionnels (agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances, ministères, collectivités locales, associations).

> Les modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre en termes de pilotage (politique et technique), de suivi et d'évaluation sont précisées dans les CUCS.

Quelques répères chronologiques : calendrier de mise en oeuvre [3]

octobre 2006

-> Envoi par la DIV de la circulaire " enveloppes régionales indicatives "
-> Listes définitives des quartiers prioritaires
-> Lancement des appels à projets par les préfets de département

novembre 2006

-> Envoi par les préfets des répartitions des enveloppes financières des CUCS

décembre 2006

-> Validation des enveloppes financières des CUCS par l'Acsé

15 decembre 2006

janvier 2007

15 janvier 2007

-> signature des CUCS

495 contrats signés, 2 213 quartiers concernés [4]

Le pilotage du Contrat Urbain de Cohésion sociale [5]

Ingénierie dédiée pour l'élaboration et la mise en œuvre du CUCS

Instances	Composition	Missions
Pilotage Politique : instance stratégique et décisionnelle	> Préfet, > Président de l'EPCI, > Maires, > Président du Conseil Général, > Président du Conseil Régional et autres partenaires ont en charge les orientations stratégiques.	-> valider le diagnostic du territoire -> élaborer la stratégie -> définir et mobiliser les moyens des communes, des conseils généraux, des conseils régionaux pour mener à bien le projet de territoire -> mandater la conduite de projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet -> assurer l'organisation des différentes coordinations techniques -> veiller à la cohérence interne de l'ensemble du projet et à son articulation aux autres outils (PLH, PLU…) -> procéder aux arbitrages politiques et financiers
Pilotage Technique : instance qui assure la " maîtrise d'œuvre "	> Directeur du projet de rénovation urbaine, > Chef de projet Zone Franche Urbaine (ZFU), > Référent emploi insertion, > Chargé de mission du Contrat local de Sécurité (CLS), > Coordinateur de l'Equipe Réussite Educative (ERE), > Responsable d'Atelier Santé Ville (ASV), > Coordinateur du plan local de lutte contre les discriminations, > Coordinateur entre les différents travailleurs sociaux dépendants (DDASS, Conseil général, commune, …).	-> animer et suivre la mise en œuvre du projet urbain de cohésion sociale. -> mettre en cohérence les actions menées par les différents acteurs (services de l'Etat, collectivités locales, associations, opérateurs dans les domaines du logement, des transports, de l'action sociale, de l'intégration, de l'action économique, etc.).

© IAAT 2008

[3] Circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)
[4] Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Guide méthodologique. DIV, septembre 2006.
[5] Données au 1er août 2007 – La Lettre de la DIV n°115, sept 2007 « les nouveaux CUCS : premiers résultats ».

Bilan et évaluation

Un projet d'évaluation doit accompagner le projet territorial qui intervient en 2009 et les bilans sont réalisés annuellement. Le CUCS peut être reconduit jusqu'en 2012 et une deuxième évaluation, finale, devra être réalisée.

Le schéma ci-dessous porte sur la démarche d'évaluation (programmation triennale)[6] :

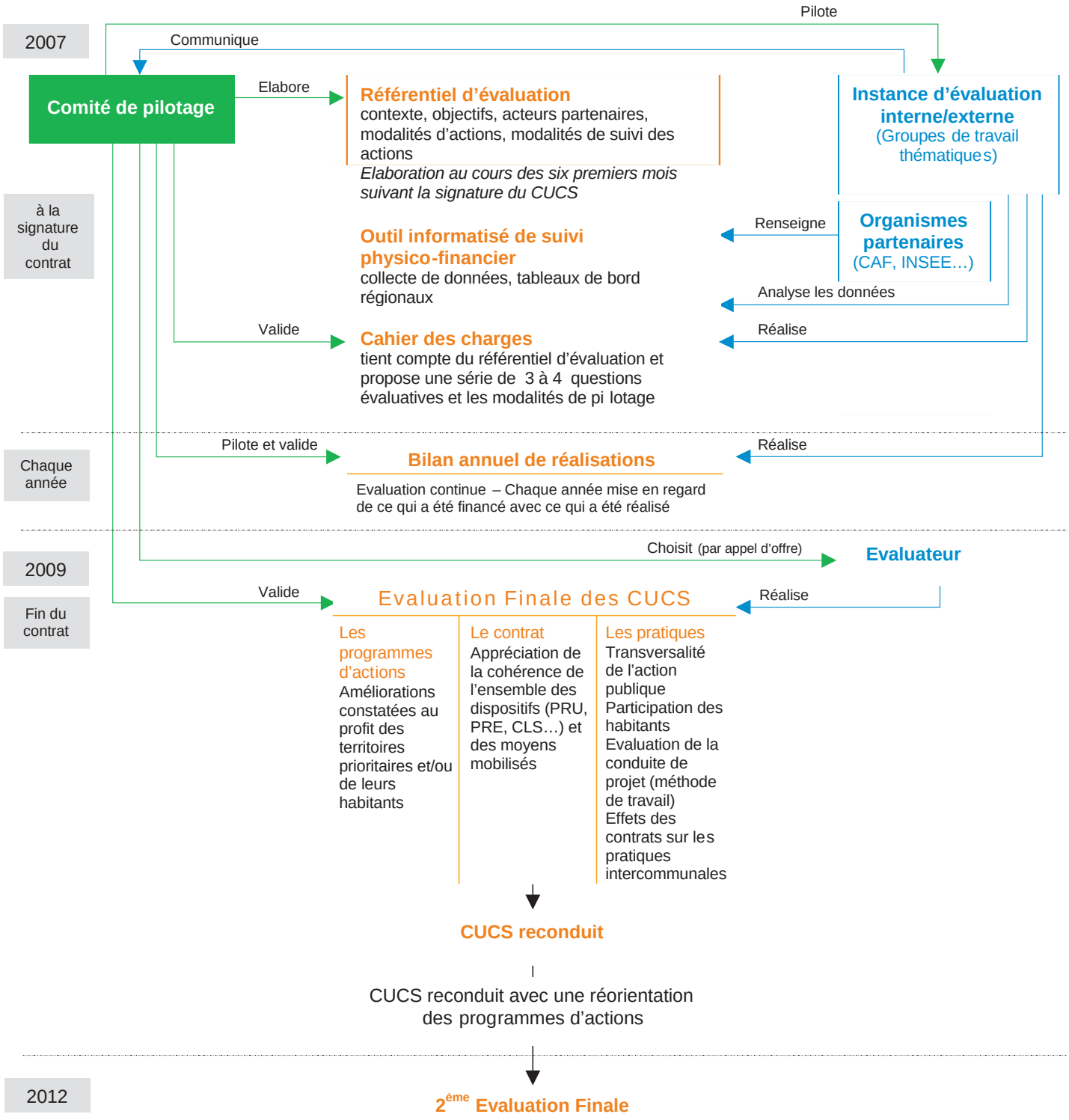
2007
Pilote
Communique
Comité de pilotage
Elabore
Référentiel d'évaluation
contexte, objectifs, acteurs partenaires, modalités d'actions, modalités de suivi des actions
Elaboration au cours des six premiers mois suivant la signature du CUCS
Instance d'évaluation interne/externe
(Groupes de travail thématiques)
à la signature du contrat
Outil informatisé de suivi physico-financier
collecte de données, tableaux de bord régionaux
Renseigne
Organismes partenaires
(CAF, INSEE…)
Analyse les données
Valide
Cahier des charges
tient compte du référentiel d'évaluation et propose une série de 3 à 4 questions évaluatives et les modalités de pi lotage
Réalise
Chaque année
Pilote et valide
Bilan annuel de réalisations
Evaluation continue – Chaque année mise en regard de ce qui a été financé avec ce qui a été réalisé
Réalise
2009
Choisit (par appel d'offre)
Evaluateur
Fin du contrat
Valide
Evaluation Finale des CUCS
Réalise
Les programmes d'actions
Améliorations constatées au profit des territoires prioritaires et/ou de leurs habitants
Le contrat
Appréciation de la cohérence de l'ensemble des dispositifs (PRU, PRE, CLS…) et des moyens mobilisés
Les pratiques
Transversalité de l'action publique
Participation des habitants
Evaluation de la conduite de projet (méthode de travail)
Effets des contrats sur les pratiques intercommunales
CUCS reconduit
CUCS reconduit avec une réorientation des programmes d'actions
2012
2ème Evaluation Finale

© IAAT 2008

[6] Délégation Interministérielle à la Ville. Guide de l'évaluation des CUCS (version 2), août 2007
Circulaire DIV du 5 juillet 2007 relative à l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)

© IAAT 2008

Zoom sur : la région Poitou-Charentes

En Poitou-Charentes, huit agglomérations ont signé un contrat urbain de cohésion sociale avec l'Etat :
Niort,
La Rochelle,
Poitiers,
Saintes,
Châtellerault,
Rochefort,
Angoulême,
Cognac.

La région dispose d'une enveloppe de 2 560 094 € pour les huit contrats urbains de cohésion sociale. A cela s'ajoute le programme de rénovation urbaine qui prévoit pour la région, une contribution de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine de 236 M€ pour les cinq ans du programme. [7]

LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DES CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE (2007-2009)
Région Poitou-Charentes

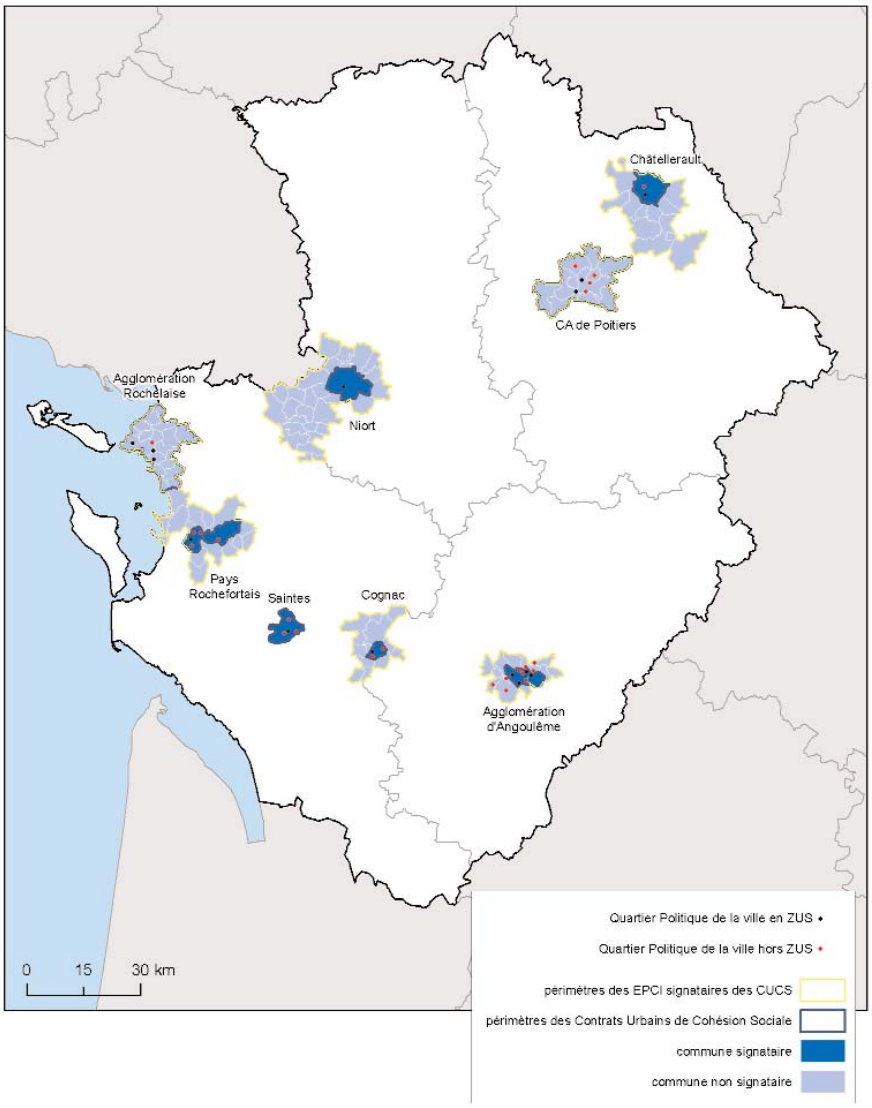

Source : site Internet de la Délégation Interministérielle à la Ville

© IAAT 2007

> Documents en ligne :

Contrat urbain de cohésion sociale : Ville de Saintes convention cadre 2007-2012.
2007, 81 p. Disponible sur Internet http://www.ville-saintes.fr

Contrat urbain de cohésion sociale de Cognac 2007-2012.
2007, 58 p.
Disponible sur Internet http://www.charente.pref.gouv.fr

Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de La Rochelle. 2007, 86 p.
Disponible sur Internet http://www.agglo-larochelle.fr

Contrat urbain de cohésion sociale de Poitiers 2007-2009.
2007, 62 p. Disponible sur Internet http://www.agglo-poitiers.fr

Contrat urbain de cohésion sociale du Grand Angoulême 2007-2012. 2007, 58 p.
Disponible sur Internet http://www.charente.pref.gouv.fr

Contrat urbain de cohésion sociale du Pays Rochefortais 2007-2009. 2007, 52 p. + annexes
Disponible sur Internet http://www.paysrochefortais.fr/

Projet urbain de Cohésion sociale du Châtellerault. Mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion sociale.
2007, 33 p. Disponible sur Internet http://sig.ville.gouv.fr

> Article en ligne :

Présentation du Contrat urbain de cohésion sociale de Niort
Disponible sur Internet :
http://www.agglo-niort.fr/spip.php?article708
Rubrique : dossier la politique de la ville.

© IAAT 2008

[7] *http://www.poitou-charentes.pref.gouv.fr/*

Repères juridiques

Lois ...		Décrets, circulaires ...
Période d'évaluation des CUCS	**2009 à 2012**	
Avis du CNV sur la 1ère étape de mise en œuvre des CUCS	**2007** 5 décembre	**Circulaire de la DIV sur la démarche d'évaluation des CUCS avec calendrier indicatif**
Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) succèdent officiellement aux contrats de ville	5 juillet 1er janvier	
Loi n° 2006-396 pour l'égalité des chances et **Création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances** (ACSE)	**2006** 15 sept. 31 mars	Circulaire de la DIV relative à la **nouvelle géographie prioritaire d'intervention** (3 catégories de communes et de quartiers) des CUCS
	28 juillet	Un décret n° 2006-945 définit l'organisation administrative et financière de l'ACSE
Définition du cadre général et des orientations de la nouvelle politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté par le comité interministériel des villes et du développement urbain (CIV) : **Mise en place des CUCS**	24 mai 9 mars	Circulaire transmise aux préfets relative à **l'élaboration des CUCS (contenu et calendrier de mise en œuvre)**
Loi n°2005-32 de Programmation pour la Cohésion Sociale qui prévoit **vingt programmes d'action autour de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances**	**2005** 27 décembre 18 janvier	Décret n° 2005-1646 désignant les départements dans lesquels est nommé un préfet délégué pour l'égalité des chances
Promulgation de la loi 2003-710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. **Création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine** (ANRU) et relance des Zones Franches Urbaines (ZFU)	**2003** 1er août	

© IAAT 2008

Sitothèque

ACSE
http://www.lacse.fr
Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

DIV
http://www.ville.gouv.fr/
Ministère du logement et de la ville, Délégation interministérielle à la ville.

ANRU
http://www.anru.fr/
Agence nationale pour la rénovation urbaine.

http://i.ville.gouv.fr/
Base de ressources documentaires de la DIV

© IAAT 2008

Repères documentaires : Etudes, rapports …

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.
De nouvelles perspectives pour la rénovation urbaine.
2007, 92 p. http://www.ladocumentationfrancaise.fr

ANDRE Pierre.
Bilan et les perspectives d'avenir des politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis une quinzaine d'années.
SENAT, Rapport d'information n° 49, 2006, 261 p.
www.senat.fr

DALLIER Philippe.
Le rôle des délégués de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville.
SENAT, Rapport d'information n° 320, 2007, 66 p.
www.senat.fr

Délégation Interministérielle à la Ville.
Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles.
Rapport 2007. 157 p. www.ville.gouv.fr

Délégation Interministérielle à la Ville.
Guide de l'évaluation des CUCS (version 2).
2007, 72 p. www.ville.gouv.fr

Délégation Interministérielle à la Ville.
Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale.
Guide méthodologique.
2006, 63 p. www.ville.gouv.fr

Délégation Interministérielle à la Ville.
Analyse critique des contrats urbains de cohésion sociale - CUCS. Synthèse du rapport.
2007, 7 p. http://i.ville.gouv.fr

Délégation Interministérielle à la Ville.
Politique de la ville et intercommunalité.
2007, 111 p. www.ville.gouv.fr

LE GALL Gérard.
Réunifier et réconcilier la ville : constats et propositions.
Avis et Rapports du Conseil Economique et Social n° 2008-1. Les éditions des Journaux officiels, 2008, 148 p.

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.
Pour une politique de la ville renouvelée : Comité Interministériel des Villes du 9 mars 2006.
2006, 48 p.

Repères documentaires : articles

Politique de la ville : complexe mais pas insurmontable.
Association Mode d'emploi n° 95, 2008, pp. 14-15

Les nouveaux CUCS : premiers résultats.
La Lettre de la DIV n° 115, sept. 2007, 8 p.

Comment conduire l'évaluation des Cucs.
La Gazette, 20-08-2007, pp. 28-30

L'intercommunalité à l'épreuve des Cucs.
Traits Urbains n° 14, avril 2007, pp. 57-58

La future politique de la ville se met en place.
La Lettre de la DIV n° 112, juillet-août 2006, 8 p.

DIV, ANRU, ACSE : qui fait quoi ?
La Lettre de la DIV n° 113, décembre 2006-janvier 2007, 6 p.

© IAAT 2008

Sources :
http://www.ville.gouv.fr/infos/dossiers/cucs.html
http://www.poitou-charentes.pref.gouv.fr/